

**CIRDIS**

**Centre interdisciplinaire de recherche  
en développement international  
et société**

**UQÀM**



# **LE CODÉVELOPPEMENT ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE :**

**Une alternative intéressante  
qui constitue pourtant un échec**

**Aïssata Athie**

[www.cirdis.uqam.ca](http://www.cirdis.uqam.ca)

**LES CAHIERS DU CIRDIS  
COLLABORATION SPÉCIALE  
No 2014-06**

**Le codéveloppement entre la France et l'Afrique  
Une alternative intéressante qui constitue pourtant un échec**

**Les Cahiers du CIRDIS – Collaboration spéciale  
No 2014-06**

**Aïssata Athie**

Ce texte est un travail effectué dans le cadre du cours POL-8501. Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette publication demeurent l'entière responsabilité de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement ceux du CIRDIS ou de son comité scientifique.



■ Aïssata  
ATHIE

Actuellement étudiante en deuxième année à la maîtrise en droit international et politique internationale à l'UQAM, Aïssata Athie possède également un baccalauréat en droit obtenu en France (LL.B). Ses domaines d'intérêts portent principalement sur le droit international pénal, les droits de l'homme de manière générale, et sur le développement des pays du Sud.

Les Cahiers du CIRDIS  
Collaboration spéciale — no 2014-06

Le codéveloppement entre la France et l'Afrique  
Une alternative intéressante qui constitue pourtant un échec

Aïssata Athie

**Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société**

Département de science politique  
Université du Québec à Montréal (UQAM)  
Case postale 8888, succursale Centre-ville  
Montréal, Québec, Canada  
H3C 3P8

[www.cirdis.uqam.ca](http://www.cirdis.uqam.ca)  
[cirdis@uqam.ca](mailto:cirdis@uqam.ca)



## Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Le concept de codéveloppement.....</b>	<b>3</b>
Pourquoi la mise en place de ce concept?.....	3
Les principaux acteurs du codéveloppement.....	6
La pratique du codéveloppement.....	7
<b>Les lacunes du codéveloppement expliquant son échec.....</b>	<b>11</b>
Le codéveloppement, un moyen de réguler les migrations?.....	12
L'absence du rôle joué par la diaspora dans le codéveloppement.....	16
<b>Propositions éventuelles et éléments à améliorer.....</b>	<b>20</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>22</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>25</b>

## I - Introduction

Les pays développés font face depuis les deux dernières décennies du XXe siècle à une arrivée massive de migrants provenant de pays en voie de développement, à la quête d'un meilleur niveau de vie<sup>1</sup>. C'est le cas de l'Union Européenne, et ses pays membres situés au Sud notamment la France, qui fait face depuis plusieurs années à l'arrivée massive de migrants provenant de l'Afrique de l'Ouest principalement et du Maghreb<sup>2</sup>. Comment réduire cette migration? En procédant au développement des pays d'origine. C'est là que réside l'intérêt du concept de codéveloppement. En effet, ce concept novateur mis en place à la fin des années 1970 sur la scène politique française, propose une approche intéressante en ce qu'il met en avant le rôle des diasporas présentes dans les pays développés dans les politiques de développement de leur pays d'origine<sup>3</sup>. Cette politique de codéveloppement débute avec la mise en place des premières aides au retour, visant à encourager la diaspora établie en France à retourner dans leur pays d'origine afin de contribuer au développement de celui-ci<sup>4</sup>. Ce concept vise ainsi à « valoriser les capacités financières et intellectuelles des migrants au service de leur pays d'origine »<sup>5</sup>. Le codéveloppement constitue une branche de l'aide publique au développement (APD), et propose une nouvelle forme de celle-ci, en y intégrant la diaspora.

Le codéveloppement est défini par l'ancienne ministre déléguée à la coopération, Brigitte Girardin comme étant, « toute action positive d'aide au développement à laquelle participent les migrants vivant en France<sup>6</sup> ». Le codéveloppement a initialement été présenté comme étant un partenariat gagnant-gagnant tant pour les pays en voie de développement que pour les pays développés. Il s'agissait de mettre en œuvre les complémentarités des pays; d'une part le savoir-faire et la haute technologie des pays développés, d'autre part, la main d'œuvre et les ressources naturelles des pays en voie de développement<sup>7</sup>. Cette initiative paraissait constituer une alternative intéressante et pertinente à l'aide publique traditionnelle au développement, objet de nombreuses critiques.

---

1 Fromentin Vincent, «L'immigration en Europe au début du 21e siècle face à l'évolution du capitalisme, à l'essor de la mondialisation et à la crise économique», 12pp., p.7, en ligne: <[http://gree.univ-nancy2.fr/digitalAssets/50936\\_FROMENTIN.pdf](http://gree.univ-nancy2.fr/digitalAssets/50936_FROMENTIN.pdf)>

2 Audran Jérôme, «Gestion des flux migratoires: réflexions sur la politique française de codéveloppement», *Annuaire suisse de politique de développement*, 2008, Vol.27 N°27, 14pp.,p.3, en ligne: <<http://aspd.revues.org/187>>

3 Courtin Christophe, «Le codéveloppement: un alibi pour des politiques migratoires restrictives», *Revue internationale et stratégique*, 2007/4 N°68, pp.43-47, p.43, en ligne: <[http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=RIS\\_068\\_0043](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RIS_068_0043)>

4 Naïr Sami, «Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires», Décembre 1997, 41pp., p.10, en ligne: <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/984000139/0000.pdf>>

5 Coderre-Proux Mylène, «Incidence des politiques migratoires de l'Union Européenne sur la gestion migratoire en Afrique de l'ouest: le cas de la politique étrangère espagnole au Sénégal», Mémoire de maîtrise en science politique, sous la direction de Issiaka Mandé, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2013, 180pp.,pp.68

6 Audran Jérôme, «Gestion des flux migratoires: réflexions sur la politique française de codéveloppement», op.cit.,p.5

7 *Idem* à la p.12

Cependant, le codéveloppement a au fil du temps été manipulé pour devenir un moyen de contrôler les flux migratoires et d'imposer des politiques migratoires restrictives envers les migrants africains<sup>8</sup>. En effet, le codéveloppement a été de plus en plus utilisé comme moyen de lutter contre l'immigration clandestine. Il n'existe pas véritablement de choix pour ces pays, qui risquent de voir les mesures de coopération être réduites<sup>9</sup>. Le codéveloppement a aujourd'hui acquis une réputation de « visage humanitaire d'une politique sécuritaire »<sup>10</sup>, et il instrumentalise l'aide publique au développement afin de maîtriser les flux migratoires<sup>11</sup>. Le codéveloppement devient ainsi synonyme d'association entre le développement et le contrôle de l'immigration et il s'agit d'une nouvelle forme de lutte contre l'immigration illégale pour les autorités françaises. Brice Hortefeux, ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire<sup>12</sup>, affirmait ainsi : « il est question que la France encourage le développement des pays d'origine en prenant en compte, mieux que par le passé, la question des flux migratoires »<sup>13</sup>. Cette association peut expliquer la méfiance de certains à l'égard de ce concept, et notamment la diaspora, qui est pourtant censée jouer un rôle clé en la matière.

La problématique qui se pose en l'espèce est donc celle de déterminer dans quelle mesure le concept de codéveloppement, présenté comme étant une alternative à l'aide publique au développement traditionnelle, a-t-il faillit à faire ses preuves? Quels sont les facteurs explicatifs de cet échec? En effet, le codéveloppement a été présenté comme étant un partenariat gagnant/gagnant tant pour l'économie du Nord que celle du Sud; en réalité les résultats après plus de 20 années de mise en œuvre, démontrent que le concept de codéveloppement n'est pas parvenu à être un mode alternatif de développement bénéfique. Il a plutôt été employé comme instrument de régulation des flux migratoires.

La méthodologie employée sera celle de l'analyse de rapports officiels, ainsi que des accords conclus par la France avec les pays africains, de plus certains projets de lois français seront également abordés.

Pour répondre à la problématique et étayer notre thèse, le travail sera divisé en trois parties. Dans une première partie, le concept de codéveloppement et ses composantes seront analysés (I), puis dans une deuxième partie, les lacunes et défaillances pouvant expliquer l'échec de ce concept seront présentées (II). Dans une dernière partie, des propositions seront faites à l'amélioration du concept (III).

---

8 Courtin Christophe, «Le codéveloppement: un alibi pour des politiques migratoires restrictives», op.cit., p.43

9 Lacroix Thomas, «Politiques de codéveloppement et le champ associatif immigré africain: un panorama africain», *Annuaire Africain de droit international*, 2008-16, 2010, 20pp.,p.7, en ligne: <<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00820729>>

10 Idem à la p.16

11 Audran Jérôme, «Gestion des flux migratoires: réflexions sur la politique française de développement», op.cit.,p.2

12 *Ndlr* initialement appelé le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement

13 Audran Jérôme, «Gestion des flux migratoires: réflexions sur la politique française de développement», op.cit.,p.3



## II - Le concept du codéveloppement

Il s'agira dans cette partie d'étudier le concept ainsi que les raisons et le contexte qui expliquent sa mise en place (A). Dans une deuxième sous-partie, il s'agira d'étudier les éléments constituant le codéveloppement et ce que cela implique pour les pays du Sud (B)

### 1. Pourquoi la mise en place de ce concept?

Comme il a été mentionné dans l'introduction, le concept de codéveloppement est entré sur la scène politique française à la fin des années 1970, au sein des cercles tiers-mondistes du parti socialiste<sup>14</sup> qui étaient à la recherche d'une alternative à l'aide publique traditionnelle. Cette alternative va consister en un partenariat entre la France et les pays en voie de développement.

Le concept met l'accent sur les complémentarités de la France et des pays africains, pour lesquels il faudrait mettre en place des partenariats économiques<sup>15</sup>. Cela se fera par exemple avec l'Algérie concernant un contrat gazier<sup>16</sup>. Ce concept va également mettre en place des aides au retour pour les migrants résidants en France<sup>17</sup>. Il s'agissait d'une conception ambitieuse, mais qui n'a pas réussi à découler à la signature de nombreux contrats, de même la politique d'aide au retour ne va pas connaître un grand succès<sup>18</sup>.

Ainsi, une réflexion est de nouveau lancée sur une alternative à l'APD traditionnelle et sur le lien entre le savoir-faire des migrants et le développement des pays d'origine<sup>19</sup>. Il s'agit de « valoriser les capacités intellectuelles et financières des migrants au service de leur pays »<sup>20</sup>. Pourquoi cette recherche d'alternative? Sans doute, en raison des nombreuses critiques qui ont assailli l'APD traditionnelle. En effet, ces critiques provenaient tant des libéraux que des alter-mondialistes<sup>21</sup>, qui qualifiaient cette aide d'inutile et de nuisible à l'Afrique. Elle serait nuisible car elle permettrait le maintien des dictatures au pouvoir et encouragerait la corruption des pays africains<sup>22</sup>. Ainsi, par exemple entre 1991 et 2004, 13 milliards de dollars en provenance de pays africains, et notamment des dirigeants, ont été transférés de manière frauduleuse vers l'Europe<sup>23</sup>.

---

14 Lacroix Thomas, «Politiques de codéveloppement et le champ associatif immigré africain: un panorama africain», op.cit.,p.6

15 Godfrain Jacques et Cazenave Richard, «Rapport sur le codéveloppement», Janvier 2007, 42pp., p.34, en ligne: <[http://www.richardcazenave.com/media/Rapport\\_codeveloppement.pdf](http://www.richardcazenave.com/media/Rapport_codeveloppement.pdf)>

16 *Idem*

17 Lacroix Thomas, «Migration, Développement, Codéveloppement: quels acteurs pour quels discours?», Institut Panos Paris, 13 mars 2009, 55pp.,p.9, en ligne: <<http://immigration.blogs.liberation.fr/files/rapportidem.pdf>>

18 Naïr Sami, «Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires», op.cit.,p.10

19 *Idem*

20 Godfrain Jacques et Cazenave Richard, «Rapport sur le codéveloppement», op.cit.,p.34

21 Institut Montaigne, *Rapport Afrique-France: réinventer le co-développement*, op.cit.,p.24

22 *Idem* à la p.25

23 Parti Socialiste, «Pour une nouvelle politique du codéveloppement avec l'Afrique subsaharienne», Congrès de Toulouse, 26-28 octobre 2012, 7pp.,p.2, en ligne: <<http://www.parti-socialiste.fr/congres/contribution/thematique/pour-une-nouvelle-politique-du-codeveloppement-avec-lafrique-subsaharienne>>

Ce chiffre est particulièrement choquant, lorsque l'on le compare avec les crises de famine qui ont sévit sur le continent africain durant cette période.

Une autre critique envers l'APD est de considérer que cette aide nuirait au secteur privé et à sa compétitivité notamment<sup>24</sup>. Cette aide au développement est également mal perçue au sein même des sociétés africaines, signe révélateur du poids lourd du passé entre la France et certains pays d'Afrique. En effet, cette idéologie de l'assistance est mal acceptée par les pays qui bénéficient de cette aide, car l'aide s'accompagne souvent de conditions obligatoires à respecter. Il y a donc le sentiment d'une certaine ingérence politique, qui rappelle la période de la colonisation ainsi que la relation de hiérarchie/subordination<sup>25</sup>.

Une réelle remise en cause de l'APD traditionnelle est faite, mais également une prise de conscience du fait de la transformation du continent africain, qui représente un marché potentiel d'un milliard d'habitants, et qui correspond au continent sur lequel on recense le plus grand nombre de francophones<sup>26</sup>, d'où la réapparition du concept de codéveloppement qui va réapparaître au courant des années 1990. En effet, ce concept va être revendiqué par Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur du gouvernement de Lionel Jospin en 1997<sup>27</sup>, et par Sami Nair, délégué aux migrations internationales dans ce même gouvernement<sup>28</sup>. Ce dernier va par ailleurs être chargé de rédiger un rapport qui va définir les orientations de cette politique de codéveloppement<sup>29</sup>. La priorité dans ce rapport sera définie comme étant le développement des pays d'origine des migrants installés en France, néanmoins la maîtrise des flux migratoires par le développement va également être présenté comme un objectif à atteindre<sup>30</sup>.

Quels flux migratoires sont visés? Pour répondre à cette question, il est nécessaire d'étudier la constitution de la population immigrante en France. Celle-ci provient essentiellement du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest (anciennes colonies françaises), le continent africain représentant à lui seul 65 % des flux migratoires vers la France<sup>31</sup>.

Ci-dessous se trouve un graphique provenant de l'Institut national de sondage et des études économiques (INSEE) classant les immigrés selon leur pays de naissance en 1999 et pour la période 2004-2005. On constate que l'Algérie et le Maroc constituent les principaux pays d'origine avec respectivement 700 000 et 600 000 immigrés en France en 2004-2005. Cette part est d'ailleurs en croissance depuis 1999.

---

24 Institut Montaigne, *Rapport Afrique-France: réinventer le co-développement*, op.cit.,p.25

25 Idem à la p.24

26 Idem à la p.29

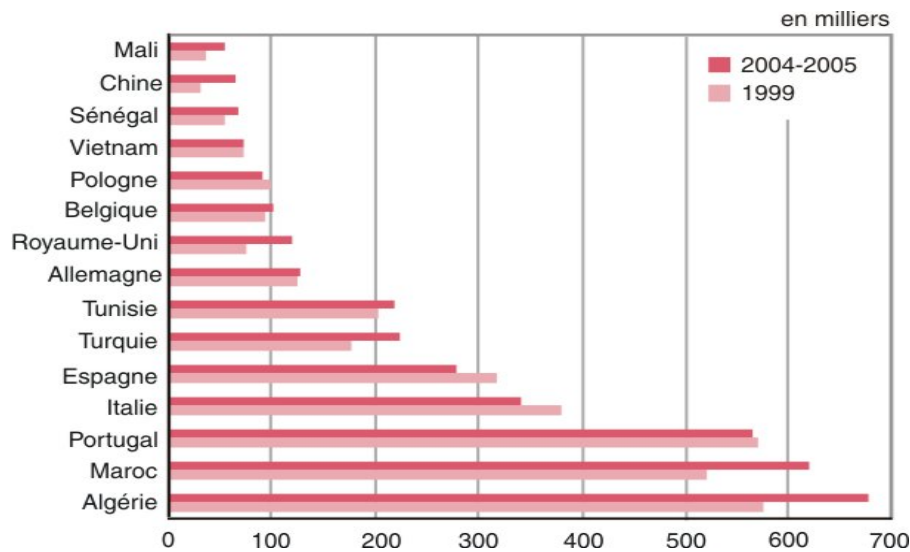
27 «Biographie Jean-Pierre Chevènement, parcours d'un homme d'Etat», 1er septembre 2006, en ligne: <[http://www.chevenement.fr/Jean-Pierre-Chevenement-parcours-d-un-homme-d-Etat\\_a3.html](http://www.chevenement.fr/Jean-Pierre-Chevenement-parcours-d-un-homme-d-Etat_a3.html)>

28 Institut Montaigne, *Rapport Afrique-France: réinventer le co-développement*, op.cit.,p.12

29 Lacroix Thomas, «Politiques de codéveloppement et le champ associatif immigré africain: un panorama africain», op.cit.,p.7

30 Idem

31 Audran Jérôme, «Gestion des flux migratoires: réflexions sur la politique française de développement», op.cit.,p.3



Source: INSEE, Recensement de 1999, enquêtes annuelles et recensement de 2004 et 2005

Si les statistiques concernant ces immigrants sont fiables, il faut souligner qu'ils excluent les migrants sans-papiers qui se trouvent sur le territoire français. Par « sans-papiers », nous entendons une personne qui ne dispose pas d'un titre de séjour régulier lui permettant de rester sur le territoire français<sup>32</sup>. Pour les personnes se trouvant dans cette situation, la solution est souvent celle de l'expulsion et donc de la reconduite à la frontière<sup>33</sup>. Cette opération coûte excessivement cher à l'Etat français: en 2009, 19 800 personnes ont été reconduites à la frontière pour un coût total de 451,2 millions d'euros<sup>34</sup>. Cela représente un budget conséquent. Il s'agit donc pour les autorités françaises de limiter ces reconduites à la frontière en freinant les migrations illégales.

C'est là que réside un autre intérêt du concept de codéveloppement; en effet, Brice Hortefeux, ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement, affirmera en 2008 qu'« il s'agit de permettre aux ressortissants des pays d'émigration de mieux vivre chez eux plutôt que de survivre ailleurs »<sup>35</sup>. Il y a donc une certaine idée de dissuader les futurs migrants à quitter leur pays d'origine. La logique est la suivante; en s'attaquant au sous-développement il sera facile de limiter l'immigration illégale<sup>36</sup>.

32 «Qu'est-ce qu'un sans-papiers», Musée de l'Histoire et de l'Immigration, 2007, en ligne; <<http://www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/questions-contemporaines/les-mots/qu-est-ce-qu-un-sans-papiers>>

33 Institut Montaigne, *Rapport Afrique-France: réinventer le co-développement*, op.cit.,p.16

34 *Idem*

35 «Outil de travail pour le groupe Migration et Solidarité avec le pays d'origine», ACE Migration et Solidarité, 5pp.,p.2, en ligne: <[http://www.clae.lu/pdf/mouvements\\_associatifs/a\\_citoyennete\\_egale/groupes\\_travail\\_forum2010/outil\\_travail\\_migration\\_solidarite.pdf](http://www.clae.lu/pdf/mouvements_associatifs/a_citoyennete_egale/groupes_travail_forum2010/outil_travail_migration_solidarite.pdf)>

36 Audran Jérôme, «Gestion des flux migratoires: réflexions sur la politique française de développement», op.cit.,p.3

Au vu de la part importante de la population immigrante en France notamment en provenance du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest, l'idée d'impliquer la diaspora dans le développement des pays d'origine semble être idéale. Il s'agit donc « d'utiliser l'immigration légalement installée comme vecteur permanent d'aide au pays d'origine<sup>37</sup> ».

Le codéveloppement va également prendre tout son sens au vu du développement de l'Afrique qui connaît un certain boom économique depuis le début des années 2000, créant ainsi de nouvelles opportunités de partenariats économiques avec d'autres pays. Il est ainsi intéressant d'étudier les acteurs clés dans le concept de codéveloppement.

## 2. Les principaux acteurs du codéveloppement

Dès la fin des années 1990, la France entreprend de remettre à l'ordre du jour le concept de codéveloppement développé dix ans auparavant, mais en procédant à quelques changements par rapport à la notion d'origine. Pour cela, différentes institutions vont progressivement être mises en place. Quels sont les acteurs du codéveloppement?

À la suite du rapport précédemment mentionné de Sami Naïr, en 1997 la MICOMI (Mission Interministérielle au Codéveloppement et Migrations Internationales) va être mise en place<sup>38</sup>. Celle-ci est chargée de mettre en œuvre les recommandations présentées dans le rapport de Sami Naïr. La MICOMI va ainsi promouvoir des dispositifs d'aide au retour, avec la création d'un contrat de réinsertion dans le pays d'origine du migrant<sup>39</sup>. Cette mission liait déjà le développement du pays d'origine à la maîtrise de l'immigration.

La réputation de la MICOMI sera néanmoins compromise lorsque le gouvernement en place, la met en charge d'accompagner au retour les personnes ayant été déboutées lors de la vague de régularisation qui a eu lieu en 1997<sup>40</sup> — preuve du malaise résultant de l'association faite entre le développement et le contrôle des migrations. Cette mission va ainsi être discréditée et considérée comme étant un outil permettant au gouvernement de se débarrasser des immigrés illégaux<sup>41</sup>. La MICOMI va être supprimée lors de l'alternance politique de 2002<sup>42</sup>.

En 2002, le poste d'ambassadeur délégué au codéveloppement va être mis en place par le gouvernement de droite de Jean-Pierre Raffarin<sup>43</sup>. L'ambassadeur délégué au codéveloppement

---

37 Lacroix Thomas, «Politiques de codéveloppement et le champ associatif immigré africain: un panorama africain», op.cit.,p.7

38 Lacroix Thomas,«Migration, Développement, Codéveloppement: quels acteurs pour quels discours?», op.cit.,p.10

39 «Codéveloppement: de la maîtrise des flux migratoires à l'enrichissement mutuel», *Fédération des associations Franco-Africaines de Développement*, 29 février 2004, 24pp.,p.2, en ligne: <[http://www.pseau.org/outils/ouvrages/fafrad\\_liaison\\_franco\\_africaine\\_54.pdf](http://www.pseau.org/outils/ouvrages/fafrad_liaison_franco_africaine_54.pdf)>

40 Lacroix Thomas, «Migration, Développement, Codéveloppement: quels acteurs pour quels discours?», op.cit.,p.10

41 *Idem*

42 «Codéveloppement: de la maîtrise des flux migratoires à l'enrichissement mutuel», *Fédération des associations Franco-Africaines de Développement*, op.cit.,p.3

43 Lacroix Thomas,«Migration, Développement, Codéveloppement: quels acteurs pour quels discours?», op.cit.,p.11

est administrativement rattaché au secrétariat général du ministère des affaires étrangères et il est fonctionnellement rattaché au Ministre délégué à la coopération et à la francophonie<sup>44</sup>. Cet ambassadeur est en charge de concevoir, coordonner et négocier les différents dispositifs de codéveloppement avec les pays d'origine et les associations de migrants<sup>45</sup>.

Enfin, étape finale de la construction des différents acteurs du codéveloppement, en 2007 fût créé le Ministère de l'Immigration, de l'Identité Nationale, et du Codéveloppement, par le président de l'époque Nicolas Sarkozy<sup>46</sup>. Il s'agit de la première fois en France qu'un ministère est en charge de l'immigration mais également du codéveloppement, ce ministère présente donc un aspect novateur. Brice Hortefeux sera en charge de ce ministère de 2007 jusqu'en 2009, puis Eric Besson en prendra la charge avant que celui-ci ne soit supprimé en 2010<sup>47</sup> (nous reviendrons sur ce point plus loin).

Les Etats français et africains sont bien entendus des acteurs clés dans la mise en œuvre du concept de codéveloppement. Hormis ces acteurs institutionnels, il faut également prendre en compte les organisations non gouvernementales et les différentes associations, qui sont vivement encouragées à prendre part au concept de codéveloppement, notamment en assurant une liaison entre les pays en voie de développement et la France<sup>48</sup>.

Après avoir étudié les différents acteurs chargés de la mise en œuvre du concept de codéveloppement, il est intéressant d'étudier les composantes de ce concept. En quoi ce codéveloppement va-t-il consister ?

### 3. La pratique du codéveloppement

Si dans un premier temps, le codéveloppement était axé sur le retour des migrants et sur les partenariats entre les pays<sup>49</sup>, ce concept va progressivement revêtir un aspect d'investissement à long terme, notamment à travers l'investissement de la diaspora.

Dans son rapport, Sami Nair présente plusieurs objectifs du codéveloppement qu'il définit comme étant une «politique migrations/codéveloppement<sup>50</sup>», nous en étudierons quelques un. Il y a tout d'abord la maîtrise de la mobilité des migrants présents en France<sup>51</sup>, celle-ci permettrait aux immigrés légalement installés en France d'investir dans leur pays d'origine. Sami Nair prône ainsi une facilitation dans les démarches administratives de ces migrants afin d'obtenir une

---

44 Godfrain Jacques et Cazenave Richard, «Rapport sur le codéveloppement», op.cit.,p.15

45 Lacroix Thomas,«Migration, Développement, Codéveloppement: quels acteurs pour quels discours?», op.cit.,p.11

46 *Idem*

47 Vampouille Thomas, «L'Identité nationale, vie et mort d'un ministère contesté», *Le Figaro*, 16 Novembre 2010, en ligne: <<http://www.lefigaro.fr/politique/2010/11/15/01002-20101115ARTFIG00751-l-identite-nationale-vie-et-mort-d-un-ministere-conteste.php>>

48 Nair Sami, «Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires», op.cit.,p.6

49 Voir p.5

50 Nair Sami, «Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires», op.cit.,p.7

51 *Idem* à la p.9

régularisation de leur titre de séjour<sup>52</sup>, notamment pour les migrants qualifiés ayant effectués leurs études en France.

Un autre objectif visé dans ce rapport est le soutien aux projets de développement impliquant des migrants<sup>53</sup>. Sami Naïr souligne ici l'inefficacité des aides au retour qui revêtent uniquement un aspect financier, et insiste sur l'importance de soutenir les initiatives individuelles de migrants, non seulement d'une manière financière mais également administrative<sup>54</sup>. Il est donné l'exemple du programme développement local migration (PDLM), mis en place en 1996, et consistant à aider financièrement et à conseiller les migrants qui souhaitent réaliser un projet d'activité dans leur pays d'origine<sup>55</sup>. Sami Naïr propose de reprendre ce concept et de l'adapter aux programmes d'aide au projet de développement des migrants en tenant compte des spécificités de chaque pays<sup>56</sup>. Les bénéficiaires de cette aide seraient les personnes souhaitant de leur propre gré rentrer dans leur pays d'origine, ou les immigrés légalement installés en France<sup>57</sup>, il y a donc une condition de retour.

Les associations de migrants sont également visées dans ce rapport, où on y prône une meilleure prise en compte de leurs besoins, et de leur importance dans la mise en œuvre du codéveloppement<sup>58</sup>. Sami Naïr évoque aussi le cas des étudiants étrangers qui peuvent être un vecteur de codéveloppement et propose de mettre en place des contrats particuliers « formation/emploi »<sup>59</sup>. Ces contrats permettraient aux étudiants de suivre des études en France, à condition qu'ils acceptent de mettre les compétences qu'ils auront acquises, au service du développement de leur pays, une fois terminés leurs études<sup>60</sup>. Il s'agit donc d'encourager les étudiants à tout d'abord suivre une formation dans des secteurs jugés prioritaires par le pays d'origine, pour ensuite retourner dans ce pays et mettre à profit les compétences acquises<sup>61</sup>. Cette proposition semble toutefois être trop optimiste; en effet, il faut tenir compte des différences de niveaux de vie entre les pays. Peut-on réellement forcer une personne à retourner dans son pays d'origine? Cela soulève également des problèmes d'éthique, à savoir s'il est juste d'imposer à ces étudiants des conditions de retour.

Les transferts de connaissances constituent également un objectif à atteindre dans ce rapport, notamment à travers l'implication des entreprises, et l'accueil et l'échange de stagiaires<sup>62</sup>. Cet axe semble être ambitieux au vu des difficultés administratives auxquelles sont confrontés les migrants dès leur arrivée. Ces transferts de connaissances pourront pleinement se mettre en œuvre avec un allègement des démarches administratives.

---

52     Idem

53     Idem à la p.10

54     Idem

55     Idem

56     Idem

57     Idem

58     Naïr Sami, «Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires», op.cit.,p.12

59     Idem à la p.13

60     Idem

61     Idem

62     Idem à la p.14

Le dernier objectif pertinent à notre étude, soulevé dans ce rapport, est l'investissement de l'épargne des migrants<sup>63</sup>. Sont visés ici, les transferts financiers des migrants vers leur pays d'origine. Le rapport constate cependant que ces transferts sont principalement effectués pour des besoins de consommation et préconise ainsi de les orienter vers des investissements « productif s »<sup>64</sup>.

Dans les propositions de Sami Naïr, l'implication de la diaspora est particulièrement forte et importante. Il mise sur le rôle des migrants en France. Cependant, au vu des faibles résultats de la mise en œuvre de cette politique, les objectifs du codéveloppement vont être redéfinis tout en gardant quelques aspects des propositions du rapport de 1997.

Ainsi, en 2003, le gouvernement va redéfinir les axes majeurs du codéveloppement, à travers son ambassadeur délégué au codéveloppement<sup>65</sup>. Ces axes prioritaires sont l'appui aux projets de développement initiés par les migrants dans leur pays d'origine, la mobilisation des compétences des migrants qualifiés, ainsi que la mobilisation de l'épargne des migrants<sup>66</sup>.

L'axe d'appui aux projets de développement initiés par les migrants dans leur pays d'origine, trouve son fondement dans le rapport de Sami Naïr de 1997, qui préconisait déjà la prise en compte et le soutien de ces projets. En 2003, cet appui se fait visiblement sans contrepartie de retour exigée. Cette aide se fera à travers le cofinancement de projets de développement local initiés par les associations de migrants. Ces projets sont centrés vers les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau ainsi que la construction d'infrastructures<sup>67</sup>.

Les autorités françaises encouragent ici la création d'associations de migrants provenant d'un même pays, et qui souhaitent investir dans le pays ou la région d'origine. Il s'agit donc d'un réel investissement dans le développement du pays d'origine. L'aide aux projets des migrants peut également prendre la forme d'une aide au retour et à la réinstallation dans le pays d'origine à travers le programme migration et initiative économique<sup>68</sup>. Le montant de cette aide s'élève à 3500 euros pour les aides au retour volontaire et à 7000 euros pour les aides au retour humanitaire<sup>69</sup> (cette dernière s'adresse aux personnes déboutées d'un titre de séjour régulier sur le territoire français)<sup>70</sup>.

Le deuxième axe défini par le gouvernement en 2003 est la mobilisation des compétences des migrants qualifiés. Le rapport des députés Jacques Godfrain et Richard Cazenave, désigne ces

---

63 *Idem* p.15-16

64 *Idem*

65 Lacroix Thomas, «Politiques de codéveloppement et le champ associatif immigré africain: un panorama européen», op.cit.,p.8

66 *Idem*

67 Godfrain Jacques et Cazenave Richard, «Rapport sur le codéveloppement», op.cit.,p.16

68 Lacroix Thomas, «Politiques de codéveloppement et le champ associatif immigré africain: un panorama européen», op.cit.,p.8

69 *Idem*

70 Tabet Marie-Christine, «Aide au retour humanitaire, les raisons d'un arrêt», *Le JDD*, 9 décembre 2012, en ligne: <<http://www.lejdd.fr/Societe/Actualite/Decryptage-Aide-au-retour-humanitaire-les-raisons-d-un-arret-580055>>

migrants qualifiés par le terme de « Diaspora Scientifique Technique et Economique »<sup>71</sup>. Ce rapport dénote également la transformation du visage de l'immigration en France; désormais un immigré sur quatre est diplômé de l'enseignement supérieur<sup>72</sup>. Il s'agit donc d'inciter ces migrants à mettre leurs connaissances à profit de leur pays d'origine, tel que le préconisait le rapport de Sami Nair en 1997. Afin d'encourager cela, la pratique de la « double chaire » va être mise en place dans le pays d'origine ainsi qu'en France<sup>73</sup>. Cette pratique consiste à donner aux enseignants, médecins ou chercheurs, la possibilité d'exercer leur métier une partie de l'année en France, et l'autre partie de l'année dans leur pays d'origine<sup>74</sup>. La méthode de la double chaire constitue-t-elle une méthode efficace pour le développement du pays d'origine? Ceci peut être sujet à débat dans la mesure où le migrant qualifié ne serait présent dans le pays que la moitié de l'année. Quelle contribution pourrait-il apporter pour six mois uniquement?

Le troisième axe défini par le gouvernement en 2003, est la mobilisation de l'épargne des migrants. En effet, comme il l'a été constaté dans le rapport de Sami Nair, la somme d'argent envoyée annuellement par les migrants vers les pays d'origine est assez conséquente. En 2007, la Banque mondiale estimait le montant des transferts financiers de la diaspora vers les pays d'origine à 240 milliards de dollars. Ceci constitue une somme très importante. En 2010, les transferts des migrants vers le Sénégal s'élevaient à 1,164 millions de dollars américains<sup>75</sup>, plaçant ainsi le Sénégal parmi les pays dont le PIB est le plus fortement assuré par ces revenus<sup>76</sup>. Il s'agit d'utiliser et orienter ces ressources comme moyen d'investissement dans les pays d'origine.

En 2006, de nouvelles politiques de codéveloppement vont être mises en place, notamment la politique du compte épargne codéveloppement. Celle-ci consiste à placer l'épargne des migrants sur des comptes bloqués, dans le but d'utiliser cette épargne pour financer des projets dans les pays du Sud<sup>77</sup>. Il s'agit également de faciliter la création d'entreprise dans le pays d'origine<sup>78</sup>. L'avantage de ce compte épargne est qu'il est déductible à 25% du revenu imposable, ce qui est censé attirer la diaspora.

La nouvelle carte « compétences et talents »<sup>79</sup>, va également être mise en place en 2006. D'une durée de trois années, cette carte s'adresse aux étrangers qui ont un « projet en lien avec une compétence ou un talent, ayant un intérêt direct ou indirect pour la France et pour le pays

---

71 Godfrain Jacques et Cazenave Richard, «Rapport sur le codéveloppement», op.cit.,p.13

72 *Idem*

73 Lacroix Thomas, «Politiques de codéveloppement et le champ associatif immigré africain: un panorama européen», op.cit.,p.8

74 Godfrain Jacques et Cazenave Richard, «Rapport sur le codéveloppement», op.cit.,p.14

75 Coderre-Proux Mylène, «Incidence des politiques migratoires de l'Union Européenne sur la gestion migratoire en Afrique de l'ouest: le cas de la politique étrangère espagnole au Sénégal», op.cit., p. 68

76 *Idem*

77 Courtin Christophe, «Le codéveloppement: un alibi pour des politiques migratoires restrictives», op.cit., p.47

78 Lacroix Thomas, «Politiques de codéveloppement et le champ associatif immigré africain: un panorama européen», op.cit.,p.8

79 *Idem* à la p.9



d'origine<sup>80</sup>». Les bénéficiaires sont les individus étrangers qui ont le projet de participer « au développement économique ou au développement de l'aménagement du territoire de la France et du pays d'origine<sup>81</sup> », ou au « rayonnement notamment intellectuel, scientifique, culturel, humanitaire ou sportif de la France et du pays d'origine »<sup>82</sup>. On remarque ici que dans les conditions pour bénéficier de cette carte, il est imposé que le projet bénéficie simultanément à la France et au pays d'origine. Il doit s'agir d'un projet mutuellement bénéfique pour les deux pays, ce qui renvoie au concept initial de codéveloppement conçu comme gagnant-gagnant tant pour le pays d'accueil que pour le pays d'origine. Les autorités françaises expliquent la limitation dans le temps de cette carte à trois années, « afin de ne pas priver les pays du Sud de leurs élites »<sup>83</sup>.

Le codéveloppement se met initialement en place dans le pays d'accueil, mais le résultat escompté doit se produire dans le pays d'origine. La multiplication des acteurs à la mise en œuvre du codéveloppement est révélateur de la complexité du concept, et de sa fragilité.

Au vu des axes précités, il est indéniable que le migrant doit jouer un rôle central dans la mise en œuvre du codéveloppement. On peut cependant remarquer qu'il s'agit uniquement des migrants qualifiés qui sont visés par les mesures. En effet, ce sont eux qui sont susceptibles de disposer d'une épargne, et donc de réinvestir cet épargne. Souvent les migrants non qualifiés occupent en France, des emplois à faible rémunération, qui créent une certaine précarité<sup>84</sup>. Est-ce pour cela que le concept n'a pas eu l'effet escompté? Car il pratique une discrimination entre les migrants? Ce qui est certain est que le codéveloppement a au fil du temps revêtu uniquement un objectif de contrôle des flux migratoires au détriment de son objectif de développement et de partenariat gagnant-gagnant. Cet élément pousse certains auteurs à s'interroger sur la nécessité et la pertinence de l'existence du concept dans la mesure où il n'a pas su atteindre ses objectifs depuis sa mise en place<sup>85</sup>.

### III - Les lacunes du codéveloppement expliquant son échec

Il s'agira de présenter dans cette deuxième partie, les défaillances du concept de codéveloppement, tout d'abord en ce qu'il apparaît comme un instrument de régulation des migrations manipulé par les autorités françaises (A) et parce qu'il n'a pas réussi à véritablement impliquer les diasporas dans le processus (B).

---

80 «Etrangers en France: carte de séjour 'compétences et talents'», Service Public Français, mis à jour le 1er janvier 2014, en ligne: <<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F16922.xhtml>>

81 «Etrangers en France: carte de séjour 'compétences et talents'», Service Public Français, op.cit.,

82 *Idem*

83 «Les accords relatifs à la gestion concertée des flux migratoires et au codéveloppement», La Cimade, 6 janvier 2009, 18pp.,p.7, en ligne: <<http://www.lacimade.org/uploads/File/solidarites-internationales/Documents/accords%20bilateraux/DOC%20ANALYSE%20La%20Cimade%20-%20note%20accords%20gestion%20concert%20C3%A9%20-%20jan09.pdf>>

84 Fromentin Vincent, «L'immigration en Europe au début du 21e siècle face à l'évolution du capitalisme, à l'essor de la mondialisation et à la crise économique», op.cit.,p.8

85 Courtin Christophe, «Le codéveloppement: un alibi pour des politiques migratoires restrictives», op.cit.,

## 1. Le codéveloppement, un moyen de réguler les migrations?

Le principal défaut du codéveloppement a sans aucun doute été l'association faite entre le développement et le contrôle des flux migratoires. En effet, cette association a eu pour effet que le contrôle des flux migratoires va devenir l'objectif principal du codéveloppement, d'où le fait que certains auteurs s'interrogent sur le but ultime du codéveloppement<sup>86</sup>. Ce concept permet-il aux autorités françaises de dissimuler l'objectif réel de refoulement des migrants?

Sami Nair, considéré comme celui qui a réinventé le concept de codéveloppement en 1997, va lui-même avouer en 2006: «Pratiquement aucune des idées n'a été mise en œuvre»<sup>87</sup>. Il reconnaît l'échec du concept, près de dix années après sa «renaissance». Il est ainsi intéressant d'étudier les facteurs ayant contribué à l'échec de cette politique.

La régulation des migrations, est sans doute le facteur principal ayant marqué d'une image négative le codéveloppement, alors même qu'un lien de plus en plus étroit se dessinait entre le codéveloppement et l'immigration illégale en particulier. Une logique de contractualisation va progressivement être perceptible en France mais également au niveau de l'Union Européenne.

Ainsi, à partir de 2006, la France va adopter cette logique en concluant, des «accords de gestion concertée des flux migratoires et de codéveloppement»<sup>88</sup> avec certains pays d'Afrique subsaharienne. On compte huit pays parmi les signataires de ces accords: le Sénégal, le Gabon, le Congo, le Cap Vert, le Bénin, la Tunisie, le Burkina Faso et l'île Maurice<sup>89</sup>. En quoi consistent ces accords? Ces derniers permettent aux pays signataires de bénéficier de certains dispositifs de codéveloppement et en échange ces pays s'engagent à prendre part et à coopérer avec la France dans la lutte contre l'émigration irrégulière<sup>90</sup>. Il s'agit ici d'une forme de pression exercée sur les Etats africains; les autorités françaises profitent de la vulnérabilité et de la dépendance de ces pays pour imposer ces conditions. Cette coopération dans la lutte contre l'immigration irrégulière va souvent se faire à travers un renforcement de la coopération policière entre les deux pays, ainsi qu'une systématisation des opérations de contrôle en mer et aux frontières<sup>91</sup>. Plusieurs pays européens vont mettre en œuvre ce type d'accords, c'est le cas de l'Italie. En 2006, un accord sera conclu avec la Libye, qui va autoriser les unités maritimes italiennes à patrouiller le long de sa frontière, et en échange l'Italie s'engage à construire une autoroute en Libye<sup>92</sup>. De même en 2008 l'Italie va conclure un accord avec la Libye dans lequel il est prévu de renforcer la coopération en

---

86 Courtin Christophe, «Le codéveloppement: un alibi pour des politiques migratoires restrictives», op.cit.,

87 Institut Montaigne, *Rapport Afrique-France: réinventer le co-développement*, op.cit.,p.8

88 *Idem* à la p.18

89 Lacroix Thomas, «Politiques de codéveloppement et le champ associatif immigré africain: un panorama européen», op.cit.,p.9

90 *Idem*

91 «Immigration: vers une politique d'immigration choisie? Une tentative de régulation internationale: la conférence de Rabat des 10 et 11 juillet 2006», Vie publique, 27 juillet 2006, en ligne: <<http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/immigration-choisie/immigration-vers-politique-immigration-choisie.html>>

92 «La Libye et l'Italie renouent leur coopération», *Le Figaro*, 15 octobre 2007, en ligne: <[http://www.lefigaro.fr/international/2006/11/25/01003-20061125ARTFIG90765-la\\_libye\\_et\\_l\\_italie\\_renouent\\_leur\\_cooperation.php](http://www.lefigaro.fr/international/2006/11/25/01003-20061125ARTFIG90765-la_libye_et_l_italie_renouent_leur_cooperation.php)> et Lacroix Thomas, «Politiques de codéveloppement et le champ associatif immigré africain: un panorama européen», op.cit.,p.16

matière d'émigration clandestine, l'Etat italien va s'engager à financer à hauteur de 500 millions de dollars l'installation de moyens de surveillance électronique sur la côte libyenne<sup>93</sup>.

Ce qui est critiquable avec ces accords est que l'aspect « d'aide au développement », est mis en avant lors de la négociation; il s'agit d'un moyen pour dissimuler l'objectif de régulation des migrations. Ainsi, l'accord conclu avec le Sénégal, datant du 23 septembre 2006 mais modifié en 2008<sup>94</sup> (ce dernier n'est toujours pas entré en vigueur), était inclus un volet « coopération pour le développement » qui prévoyait notamment un soutien financier de trois millions d'euros supplémentaires<sup>95</sup>. Il s'agit clairement donc d'un volet de développement. Ce qui est surprenant est que c'est le ministre de l'intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy qui a signé cet accord<sup>96</sup>. Rappelons que le ministère de l'intérieur est principalement en charge de l'aspect de sécurité et de contrôle des migrations en France et notamment de la question de immigrés illégaux sans titre de séjour valable<sup>97</sup>. Il semblerait que ces accords permettent aux autorités françaises de faire « passer » leur objectif de contrôle des flux migratoires en les dissimulant derrière un objectif de développement.

De plus, ces accords évoquent souvent l'idée de « fixer les populations ». L'accord de gestion concertée France-Sénégal à son article 7, va disposer: « La France et le Sénégal conviennent de renforcer leur partenariat (...) notamment pour ouvrir aux jeunes Sénégalais de nouvelles perspectives d'emploi et les fixer au Sénégal par la mise en œuvre de projets crédibles »<sup>98</sup>. Cet article est révélateur de l'objectif des autorités françaises de fixer les populations dans les pays du Sud pour éviter leur arrivée massive en France. Ce terme « fixer » nous semble être péjoratif, il s'agit en quelques sortes d'affirmer que les autorités françaises disposent des moyens pour obliger une certaine catégorie de la population sénégalaise à rester sur place, ce qui représente une forme d'entrave à la liberté de circulation.

Ce qui est paradoxal est qu'aucun accord de gestion concertée des flux migratoires et de codéveloppement, n'a été signé entre la France et le Maroc ni avec l'Algérie; alors même que ces deux pays représentent les deux plus importantes communautés étrangères en France<sup>99</sup>. Comment expliquer cela? On peut imaginer que c'est en raison du fait que les deux pays se situent aux portes de l'Europe et peuvent ainsi jouer un rôle de « rempart » pour les migrants clandestins arrivant d'Afrique sub-saharienne. Ceci accorderait à ces pays une situation de force pour pouvoir refuser la signature de ce type d'accords. On peut également penser à des intérêts économiques de la France dans ces pays, notamment les ressources pétrolières que possède l'Algérie, qui le

---

93 «Rome va verser 5 milliards de dollars à la Libye», *Le Figaro*, 30 août 2008, en ligne: <<http://www.lefigaro.fr/international/2008/08/30/01003-20080830ARTFIG00521-rome-va-verser-milliards-de-dollars-a-la-libye-.php>>

94 «Les accords relatifs à la gestion concertée des flux migratoires et au codéveloppement», *La Cimade* op.cit., p.8

95 *Idem*

96 *Idem*

97 «Immigration, asile, accueil, et accompagnement des étrangers en France», Ministère de l'intérieur, en ligne: <<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/La-Direction-generale/Directions-et-services>>

98 «Les accords relatifs à la gestion concertée des flux migratoires et au codéveloppement», *La Cimade*, op.cit., p.13

99 Cf graphique p.7

placent quinzième producteur mondial de pétrole et deuxième producteur à l'échelle du continent africain, derrière le Nigéria<sup>100</sup>.

Cette logique de contractualisation est également perceptible au niveau de l'Union Européenne. Le Conseil Européen, réuni à Séville en 2002, va ainsi demander à ce que « dans tout futur accord de coopération, d'association ou accord équivalent que l'Union Européenne ou la Communauté Européenne conclura avec quelque pays que ce soit, soit insérée une clause sur la gestion conjointe des flux migratoires ainsi que sur la réadmission obligatoire en cas d'immigration illégale»<sup>101</sup>. L'Union Européenne s'engage ainsi à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'inclure dans ses futurs accords de coopération des éléments sur les flux migratoires. Ceci démontre encore une fois la volonté de lier le développement et la coopération aux flux migratoires.

De même en 2008, l'Union Européenne, sous la présidence de la France, va adopter le «pacte européen sur l'immigration et l'asile». En vertu de ce pacte le Conseil Européen convient de, «conclure au niveau communautaire ou à titre bilatéral, des accords avec les pays d'origine et de transit, comportant de façon appropriée, des dispositions relatives aux possibilités de migration légale, adaptées à l'état du marché du travail des Etats membres, à la lutte contre l'immigration irrégulière et à la réadmission ainsi qu'au développement des pays d'origine et de transit<sup>102</sup>». Encore une fois, on remarque un lien entre le contrôle des migrations et le développement du pays d'origine. Il est intéressant de noter ici que les pays de transit sont également pris en compte; or parmi ces pays se trouve le Maroc et l'Algérie.

Il est également prévu dans ce pacte de «mieux intégrer les politiques migratoires et du développement en examinant comment ces politiques pourront profiter aux régions d'origine de l'immigration»<sup>103</sup>. Cette disposition est intéressante dans la mesure où elle révèle la volonté des autorités françaises de présenter les nouvelles politiques migratoires comme étant bénéfiques et avantageuses aux pays d'origine.

Tous ces éléments d'accord conclus avec les pays du Sud, contribuent à donner une image négative du concept de codéveloppement, ce dernier paraît comme étant manipulé par les autorités françaises au détriment des pays du Sud. Ce qui est également critiqué au niveau de l'Union Européenne est le fait que les restrictions sur l'immigration se renforcent et les frontières sont de plus en plus surveillées et contrôlées, tandis que les frontières économiques sont de plus en plus ouvertes<sup>104</sup>.

---

100 «L'Algérie découvre un important gisement de pétrole», *Le Monde*, 27 octobre 2013, en ligne: <[http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/10/27/l-algerie-decouvre-un-important-gisement-de-petrole\\_3503633\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/10/27/l-algerie-decouvre-un-important-gisement-de-petrole_3503633_3244.html)>

101 «Conclusions de la présidence, Conseil Européen de Séville», Conseil de l'Union Européenne, 21 et 22 juin 2012, 42pp.,p.11, en ligne: <[http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressData/fr/ec/72640.pdf](http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/72640.pdf)>

102 «Pacte européen sur l'immigration et l'asile», Ministère de l'Intérieur, 16 octobre 2008, 15pp.,p.13, en ligne: <<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Le-pacte-europeen-sur-l-immigration-et-l-asile>>

103 *Idem*

104 Courtin Christophe, «Le codéveloppement, un alibi pour les règles migratoires respectives», op.cit.,p.44

A partir de 2006, sera mise en place en France la politique de l'immigration choisie, qui consiste à procéder à une différence de traitement entre les migrants qualifiés et les migrants non qualifiés. Cette politique a pour objectif de réorienter l'immigration afin qu'elle puisse mieux répondre aux besoins de l'économie française, cela revient à privilégier « l'émigration économique »<sup>105</sup>. L'immigration choisie va se manifester par le fait que les autorités vont réduire le quotas des demandes de réunification familiale à proportion des demandes de « migrants professionnels »<sup>106</sup>. Cette politique est mal perçue par les migrants qui ressentent une discrimination faite entre les migrants qualifiés et les migrants non qualifiés. La mise en place de la politique de l'immigration choisie, est également nuisible aux pays d'origine et risque d'entraîner un effet de fuite des cerveaux (*brain drain*) dans la mesure où ce sont les migrants qualifiés qui vont être privilégiés et encouragés à quitter leur pays<sup>107</sup>. Il s'agit là d'un effet contraire à l'objectif du codéveloppement d'inciter les migrants qualifiés à retourner dans leur pays d'origine. Le phénomène de fuite des cerveaux dans le continent africain est déjà présent, et il risque d'être aggravé par cette politique. En effet, l'institut Montaigne révèle qu'en 2010, il y avait davantage de scientifiques et ingénieurs africains aux Etats-Unis qu'en Afrique<sup>108</sup>, ce qui démontre bien le phénomène de fuite des cerveaux. Or comme l'affirmait Sami Naïr dans son rapport de 1997 : « si l'immigration constitue un apport réel dès lors qu'elle correspond aux besoins de la France, elle ne doit pas pour autant être un manque à gagner pour les pays d'origine<sup>109</sup> ». La politique d'immigration choisie constitue clairement un manque à gagner pour les pays africains.

La méfiance des migrants à l'égard des autorités françaises va croître lors de la mise en place en 2007 du ministère de l'immigration, de l'identité nationale et du codéveloppement. Cette association entre les trois concepts va porter à confusion. En effet, il s'agit de la première fois qu'un ministère est en charge de l'immigration et du codéveloppement, mais également la première fois que la notion « d'identité nationale » est associée à un ministère. Ici le lien entre codéveloppement et immigration est clairement avoué, et ce lien est perceptible dans la lettre de mission adressée au ministre de l'immigration, de l'identité nationale et du codéveloppement, Brice Hortefeux, par le président de la République Nicolas Sarkozy. Ce dernier charge le ministre de « reconstruire la politique d'aide au développement dans les pays sources d'immigration à la lumière de la question des flux migratoires<sup>110</sup> ». L'instauration de ce ministère était une promesse de campagne du candidat à l'élection présidentielle Nicolas Sarkozy, qui affirmait : « La politique de l'immigration, c'est l'identité de la France dans trente ans »<sup>111</sup>. Les débats autour de ce

---

105 Panizzon Marion, «Migration and Trade: Prospects For Bilateralism in the Face of Skill-Selective Mobility Laws», *Melbourne Journal of International Law*, Vol.11, No.2, 2011, 46pp. p.25, en ligne: <[http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=1596816](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1596816)>

106 Panizzon Marion, «Migration and Trade: Prospects For Bilateralism in the Face of Skill-Selective Mobility Laws», op.cit.,

107 Institut Montaigne, *Rapport Afrique-France: réinventer le co-développement*, op.cit.,p.22

108 Idem à la p.23

109 Naïr Sami, «Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires», op.cit.,p.2

110 Courtin Christophe, «Le codéveloppement: un alibi pour des politiques migratoires restrictives», op.cit.,p.44

111 Vampouille Thomas, «L'Identité nationale, vie et mort d'un ministère contesté», *Le Figaro*, 16 novembre 2010, en ligne: <<http://www.lefigaro.fr/politique/2010/11/15/01002-20101115ARTFIG00751-l-identite-nationale-vie-et-mort-d-un-ministere-conteste.php>>

ministère vont se faire au sein des associations anti-racistes et des partis de gauche qui dénoncent un « ministère de la honte contraire à la tradition républicaine »<sup>112</sup>.

En 2010, lors d'un remaniement du gouvernement, ce ministère va être supprimé et le volet « identité nationale » va disparaître. Les volets « immigration et codéveloppement » vont demeurer et vont passer sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Des critiques vont également se faire entendre face à cette mise sous tutelle et notamment l'association faite entre sécurité et immigration<sup>113</sup>.

L'affirmation de Christophe Courtin, selon laquelle le codéveloppement est devenu en quelques années le « faux nez humaniste d'une politique de gestion des flux migratoires<sup>114</sup> », trouve son fondement au vu des éléments présentés plus haut. Quel rôle la diaspora joue-t-elle dans ce contexte particulier? Comment impliquer la diaspora tout en associant l'immigration au développement et en caractérisant cette immigration comme étant négative donc nécessaire à contrôler? La réponse est que la diaspora ne va pas jouer son rôle à plein effet, tel qu'il était prévu dans le rapport de 1997. Ceci constitue un élément additionnel pouvant expliquer l'échec du concept de codéveloppement.

## **2. L'absence du rôle joué par la diaspora dans le codéveloppement**

Comme nous l'avons affirmé dans la première sous-partie, la diaspora était supposée jouer un rôle central et primordial dans la mise en œuvre du concept de codéveloppement; à travers l'investissement de celle-ci dans les pays d'origine, le montage de projets individuels ou collectifs, les transferts d'argent, etc. Tout cela impliquait une diaspora active et engagée, cependant cet investissement n'a pas connu un engouement tel que présagé au départ. Il est ainsi intéressant d'étudier les facteurs pouvant expliquer ce fait. Deux facteurs nous semblaient pertinents ici; tout d'abord les difficultés auxquelles sont confrontés les migrants dans la mise en œuvre des projets d'investissement, et ensuite la perception négative des migrants dans la société française comme étant une « immigration subie » et donc un problème<sup>115</sup>.

Le premier facteur identifié correspond aux difficultés administratives de cette diaspora. La valorisation de l'épargne des migrants a été qualifiée d'axe prioritaire tant en 1997, qu'en 2003. Cette mesure apparaît essentielle au vu de l'importance des transferts d'argent. Ainsi, selon l'institut Montaigne, 60 % des migrants d'Afrique sub-saharienne en France envoient de l'argent dans leur pays d'origine<sup>116</sup>. Cela représente un montant annuel de 8 milliards d'euros<sup>117</sup>. Le codéveloppement vise à orienter ces transferts vers les investissements et cela à travers différents types de compte bancaire. Or, le problème est qu'en France seul un quart des immigrés d'origine

---

112 Vampouille Thomas, «L'Identité nationale, vie et mort d'un ministère contesté», *Le Figaro*, op.cit.,

113 *Idem*

114 Courtin Christophe, «Le codéveloppement: un alibi pour des politiques migratoires restrictives», op.cit.,p.43

115 Fassin Eric, «Immigration subie': l'invention d'un problème», *Cette France-là*, 21 décembre 2009, en ligne: <<http://www.cettefrancela.net/actualites/article/immigration-subie-l-invention-d-un>>

116 Institut Montaigne, *Rapport Afrique-France: réinventer le co-développement*, op.cit.,p.49

117 *Idem*

sub-saharienne est bancarisé<sup>118</sup>, ce qui a pour effet que la plupart de ces mouvements de fond prend la forme de transferts informels, notamment à travers les agences de transfert tels que *Western Union*<sup>119</sup>, dont les services sont rapides et dénués de toute complication administrative. De plus ces transferts d'argent sont principalement destinés à servir les besoins de première nécessité des familles de migrants restées au pays, en effet, 90% de ces sommes sont consacrées à la consommation ou à l'habitat<sup>120</sup>. Ceci est compréhensible dans la mesure où il s'agit pour celui qui a réussi à quitter le pays de subvenir aux besoins de la famille qui est restée. Ainsi, ces investissements de migrants dans des projets, présupposent une bonne situation financière non seulement du migrant mais également de sa famille restée dans le pays d'origine.

En Grande-Bretagne, un site internet a été mis en place par les autorités gouvernementales afin de procurer aux migrants des informations pour transférer de l'argent au meilleur coût<sup>121</sup>. Il s'agit là d'une véritable mesure qui facilite concrètement le transfert d'argent des migrants. Cela n'a pas été fait en France, malgré l'objectif affiché par les autorités de faciliter les transferts.

En Espagne, les banques ont opté pour l'option d'embaucher des conseillers issus de l'immigration afin de faciliter la communication et les demandes des migrants<sup>122</sup>. Cette approche est néanmoins discutable dans la mesure où elle implique que seule la diaspora peut comprendre ou traiter avec les migrants.

A date de 2009, le livre épargne codéveloppement proposé en 2006, n'avait toujours pas été mis en œuvre par les banques françaises. Ceci est regrettable dans la mesure où cette proposition pourrait être bénéfique à l'objectif initial de développement du pays d'origine. Hélas, il semblerait que cela ne soit pas une priorité pour les banques françaises. On note tout de même un aspect positif: en 2007, la Banque de la Société Générale a ouvert des agences bancaires dans le Nord de Paris afin de permettre aux migrants provenant de pays d'Afrique, de gérer leurs comptes à partir leur pays d'origine<sup>123</sup>. Il y a également des banques sénégalaises et marocaines qui ont ouvert des agences en France, permettant ainsi aux migrants d'avoir des points d'accès à leurs comptes bancaires à la fois en France et dans leur pays d'origine<sup>124</sup>.

Au-delà de l'aspect financier, des difficultés administratives se présentent également pour les migrants dans le cadre de leur participation au codéveloppement, et notamment dans l'élaboration de projets d'investissements individuels ou collectifs. Cela concerne particulièrement le champ associatif. Ce champ peut être décomposé en deux grands types de groupes. Tout d'abord les collectifs de migrants, dont les membres sont en général issus du même pays ou du même village. Leur union résulte d'une volonté de mettre leurs ressources en commun afin de réaliser un projet

---

118 *Idem*

119 Institut Montaigne, *Rapport Afrique-France: réinventer le co-développement*, op.cit., p.49

120 Courtin Christophe, «Le codéveloppement: un alibi pour des politiques migratoires restrictives», op.cit., p.46

121 Lacroix Thomas, «Migration, Développement, Codéveloppement: quels acteurs pour quels discours?», op.cit., p.8

122 Institut Montaigne, *Rapport Afrique-France: réinventer le co-développement*, op.cit., p.51-52

123 Courtin Christophe, «Le codéveloppement: un alibi pour des politiques migratoires restrictives», op.cit., p.47

124 *Idem*

de développement<sup>125</sup>. Le problème est que ces associations de migrants manquent souvent de savoir-faire en terme de demandes de financement et de montage de projets<sup>126</sup>, elles deviennent ainsi invisibles pour les autorités françaises.

La deuxième catégorie correspond aux ONG de migrants, celles-ci ont un champ d'action et une organisation beaucoup plus flexible et large<sup>127</sup>, leur particularité est qu'elles sont souvent dirigées par des experts dans le milieu associatif qui disposent d'une expérience et d'un savoir-faire<sup>128</sup>. Ainsi, leur voix se fait plus facilement entendre par les autorités et notamment leurs revendications. Elles occupent véritablement un rôle de transition entre le pays d'origine et le pays d'accueil. L'association franco-marocaine, «Migrations et Développement», incarne parfaitement ce rôle, en effet, cette association a été créée par des migrants et elle a pour but de mener des actions de développement dans les villages de leur région d'origine<sup>129</sup>. Les actions de développement de cette organisation portent sur l'accès à l'éducation, la construction d'écoles, l'électrification des villages, la construction de dispensaires, l'adduction d'eau potable, etc.<sup>130</sup>

Si on étudie le financement de cette ONG, on remarque que les financements publics occupent une grande place du budget pour la période 2001-2011 : 68 %, dont 45 % proviennent de la France, et 15 % du Maroc<sup>131</sup>. Les financements privés occupent 29 % du budget de l'ONG. Il y a ainsi une part importante occupée par les financements publics, or pour obtenir ces financements, il est essentiel de surmonter les obstacles administratifs et donc posséder un savoir-faire ou une expérience concernant les démarches à effectuer.

On remarque un décalage entre les deux catégories du champ associatif: ceci nuit à l'efficacité des projets du champ associatif. De plus, certains auteurs soulignent la nécessité de nuancer l'engagement des ONG dans le concept de codéveloppement, en raison du manque de sensibilisation des grandes ONG, l'implication des organisations ne concerneraient qu'une minorité<sup>132</sup>.

Il est important de souligner que ces ONG sont rarement prises en compte dans les débats sur l'élaboration des politiques de codéveloppement, d'où le sentiment de mépris ressenties par certaines associations de migrants<sup>133</sup>.

Le deuxième facteur pouvant expliquer l'absence du rôle de la diaspora dans la mise en œuvre du codéveloppement, correspond selon nos conclusions, à la perception des migrants dans la société française. En effet, le concept « d'immigration subie » a fait son retour dans le cadre de la

---

125 Lacroix Thomas, «Migration, Développement, Codéveloppement: quels acteurs pour quels discours?», op.cit., p.36

126 Idem à la p. 34

127 Idem

128 Idem

129 «Migrations et Développement, Organisation de solidarité internationale», 2014, en ligne: <[http://www.migdev.org/?page\\_id=10](http://www.migdev.org/?page_id=10)>

130 Idem

131 «Migrations et Développement, Financements», 2014, en ligne: <[http://www.migdev.org/?page\\_id=853](http://www.migdev.org/?page_id=853)>

132 Lacroix Thomas, «Migration, Développement, Codéveloppement: quels acteurs pour quels discours?», op.cit., p.36

133 Idem



campagne pour l'élection présidentielle de 2007, le candidat Sarkozy affirmait ainsi, « Je veux passer d'une immigration subie à une immigration choisie »<sup>134</sup>. Il s'agit de dépeindre l'immigration actuellement présente comme étant une immigration imposée à la France, dont elle n'a pas eu le choix. Cette idée est récurrente tant dans la mentalité française que dans la société en général. L'image du migrant comme étant une charge sur les ressources publiques françaises a longtemps été véhiculée au sein de la société<sup>135</sup>. Cette image se trouve renforcée par les médias qui ont tendance à diffuser l'image du migrant imposé à la France, ou du migrant victime fuyant la guerre ou la pauvreté du tiers-monde à la recherche de la protection de la France<sup>136</sup>. Le migrant est rarement perçu comme étant un producteur de richesses économiques pouvant incarner un atout pour l'économie française<sup>137</sup>. Une image courante est également celle consistant à présenter le migrant comme occupant l'emploi d'un français. Les discours des personnalités publiques françaises tels que les politiciens d'extrême droite contribuent à cette vision<sup>138</sup>. Or les migrants occupent généralement des emplois du secteur primaire ou secondaire à faible qualification, dans lesquels la France manque de main-d'œuvre<sup>139</sup>. Ils représentent ainsi pour la plupart un atout pour l'économie française. La méfiance à l'égard des migrants s'accroît davantage en période de crise économique, avec la recherche d'un responsable, d'un ennemi à qui on peut désigner la faute. Dans le cas de l'immigration cela se traduit par le fait de désigner l'immigration comme un facteur causant la hausse du chômage, la baisse du pouvoir d'achat, etc.<sup>140</sup> Il y a une sorte de repli identitaire qui se forme, et le mécontentement populaire résultant de la situation économique actuelle est manipulée par certains partis politiques pour gagner des voix dans l'électorat. Ceci s'est manifesté dans le cadre des dernières élections municipales françaises de mars 2014.

En 2008, le gouvernement français va fixer des objectifs chiffrés en matière d'expulsion; le nombre est fixé à 26 000 personnes, et les centres de détention vont se multiplier<sup>141</sup>. Cette recherche de chiffres est assez discutable sur le plan humains, dans la mesure où on ne considère plus ces personnes en tant qu'êtres humains, ils sont simplement des chiffres qui vont permettre d'atteindre le quota.

Au vu de tous ces éléments, la question qui se pose logiquement est; pourquoi les migrants présents en France s'engageraient-ils pour un concept qui les dépeint comme étant presque nocifs? Pourquoi prendre part à un concept qui se présente comme facteur de développement mais qui au final se révèle être un moyen de freiner les migrations vers la France?

La diaspora était censée occuper un rôle central dans la mise en œuvre du codéveloppement mais ce rôle a été effacé par « l'obsession » des autorités françaises de limiter les migrations et

---

134 Fassin Eric, «Immigration subie': l'invention d'un problème», op.cit.,

135 Lacroix Thomas,«Migration, Développement, Codéveloppement: quels acteurs pour quels discours?», op.cit.,p.39

136 *Idem*

137 *Idem*

138 Naïr Sami, «Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires», op.cit.,p.4

139 *Idem* à la p.23

140 *Idem*

141 «Les accords relatifs à la gestion concertée des flux migratoires et au codéveloppement», *La Cimade*, op.cit.,p.9

d'employer le codéveloppement pour parvenir à cet objectif. Il est incontestable que le codéveloppement nécessite certaines modifications pour qu'il puisse déployer ses effets initialement prévus.

#### **IV - Propositions éventuelles et éléments à améliorer**

Plusieurs éléments nous semblent nécessaires à réformer dans le concept de codéveloppement. Tout d'abord, ce concept ne semble pas être très accessible. En effet, l'implication des migrants dans le codéveloppement présuppose un engagement associatif préalable, pour connaître dans un premier temps l'existence du concept et ensuite connaître les démarches administratives à effectuer etc. Le concept de codéveloppement suppose également la mise en place d'une certaine structure dans le pays d'origine, afin de pouvoir mettre en œuvre les projets d'investissement de migrants par exemple. Souvent, les migrants qui souhaitent réaliser un projet d'investissement sont confrontés à des obstacles une fois arrivés sur le terrain; l'encadrement par les autorités françaises s'arrête sur le territoire français. Sur place, ils sont ainsi laissés à leur libre disposition. Rendre le concept de codéveloppement plus accessible consisterait à faire connaître le concept dans les différentes communautés migrantes présentes en France. Nous estimons que le manque d'investissement de la communauté migrante dans le concept de codéveloppement résulte non seulement des facteurs étudiés ci-haut, mais également du fait qu'ils ne connaissent pas l'existence de ce concept.

Un autre élément nécessaire à la réforme du concept de codéveloppement est l'implication des entreprises et du secteur privé. En effet, dans la pratique de l'APD traditionnelle, les entreprises privées ne sont pas les acteurs prioritaires, où l'on privilégie les acteurs étatiques et publiques<sup>142</sup>, d'où le fait que certains considèrent l'aide publique au développement traditionnelle comme étant nuisible au secteur privé des pays africain<sup>143</sup>. Une proposition serait donc de créer un volet « secteur privé » au sein même du concept de codéveloppement, mettant en œuvre des partenariats entre le secteur privé des pays africains et le secteur privé français. Ainsi, l'Institut Montaigne propose de développer des partenariats public-privé (PPP)<sup>144</sup>, déjà soutenus par plusieurs organes internationaux tels que la Banque Mondiale, ou l'OCDE<sup>145</sup>. A quoi correspondent ces partenariats? Ce sont des « contrats globaux qui permettent l'association, de manière durable, d'un ou plusieurs entrepreneurs privés à la construction, à l'entretien et à la gestion d'un ouvrage public<sup>146</sup> ». Appliqués au codéveloppement ces partenariats résulteraient en ce que les grandes entreprises françaises mettent leur expertise dans le domaine à profit des pays africains qui manquent des « capacités institutionnelles » et d'expérience, afin de développer

---

142 Institut Montaigne, *Rapport Afrique-France: réinventer le co-développement*, op.cit.,p.68

143 Voir p.6

144 Institut Montaigne, *Rapport Afrique-France: réinventer le co-développement*, op.cit.,p.44

145 «Réunions de printemps 2013 de la Banque Mondiale et du FMI – 4e table ronde avec les investisseurs privés – Partenariats public-privé en Afrique: transformer les opportunités en actions concrètes», Banque Mondiale, 2013, en ligne: <<http://www.banquemondiale.org/fr/news/speech/2013/04/19/makhtar-diop-on-public-private-partnerships-in-africa>>

146 «Que sont les partenariats public-privé?», Vie publique française, 23 août 2013, en ligne: <<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/administration/action/voies-moyens-action/que-sont-partenariats-public-privé.html>>

certaines secteurs clés tels que les transports, la santé, l'éducation, etc.<sup>147</sup>. Ce type de partenariat aurait un effet gagnant-gagnant, but recherché par le codéveloppement, car les pays africains verraient leurs infrastructures se développer, et les entreprises françaises gagneraient des contrats. De plus, les différents pays africains pourraient ainsi acquérir en expérience concernant ce type de contrats publics-privés.

Un élément assez gênant dans ce concept serait l'image constante du pays occidental qui enseigne aux pays africains; ici l'entreprise française qui enseigne aux entreprises africaines et aux Etats comment gérer ce type de contrats. Ceci revêt une connotation de néocolonialisme et notamment à la « mission éducatrice de l'homme blanc », cependant cette idée de partenariat semble être bien plus bénéfique que les mesures actuelles de codéveloppement.

Les transferts de connaissances constituent également un élément qu'il faudrait améliorer dans la mise en œuvre du codéveloppement. Sur le continent africain, de plus en plus de jeunes ont accès à l'éducation et possèdent des diplômes universitaires. Il s'agit d'une réelle opportunité pour le continent africain. L'idée serait donc d'encourager ces transferts de connaissances, l'Institut Montaigne encourage la France à participer à la formation des élites africaines par «des politiques attractives pour les étudiants africains candidats à l'émigration»<sup>148</sup>. En effet, le problème des universités africaines est que peu d'entre elles bénéficient d'un rayonnement international. Ainsi, dans le classement de Shangai qui recense les 500 meilleurs universités du monde, seuls trois universités africaines sont mentionnées (toutes les trois situées en Afrique du Sud)<sup>149</sup>. L'idée serait ainsi d'améliorer et renforcer les échanges entre les universités françaises et les universités africaines, afin de permettre aux étudiants d'acquérir une expérience à l'étranger. Cela peut se faire dans le cadre d'un stage ou d'un échange scolaire.

Concernant les migrants qualifiés en France, qui ont par exemple effectué leurs études en France, les conditions au retour se doivent d'être plus attractives. Une simple enveloppe d'argent n'est pas suffisante. Il s'agirait également de construire des infrastructures, d'envoyer des équipements, ou d'encourager les Etats à garantir un certain niveau de salaire en fonction du niveau de qualification<sup>150</sup>.

La nécessité d'une réforme du codéveloppement franco-africain est d'autant plus importante au vu des liens qui se multiplient entre les pays émergents et le continent africain. En effet, les années 2000 marquent une nouvelle ère pour le continent africain, qui va connaître des taux de croissance records, l'Afrique est ainsi courtisée par de nouveaux acteurs économiques, qui voient en elle un potentiel économique. A titre d'exemple, en 2008, le continent africain a connu 5 % de croissance, et en 2009 ce taux de croissance s'élevait à 3 %<sup>151</sup>. Ces chiffres sont impressionnant au vu du contexte économique de la crise de 2007 qui a frappé toute l'économie mondiale.

---

147 Institut Montaigne, *Rapport Afrique-France: réinventer le co-développement*, op.cit.,p.44-45

148 Idem à la p.60

149 Idem à la p.57

150 Institut Montaigne, *Rapport Afrique-France: réinventer le co-développement*, op.cit.,p.60-61

151 Idem à la p.3

Ces nouveaux acteurs économiques sont principalement des nouveaux pays émergents, tels que la Chine, le Brésil ou l'Inde. On parle alors de « codéveloppement Sud-Sud »<sup>152</sup>. Ce dernier est perçu comme étant une menace pour les relations économiques entre l'Europe et l'Afrique et notamment pour les relations entre la France et l'Afrique<sup>153</sup>. En effet, les échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique représentaient 100 milliards de dollars en 2008<sup>154</sup>. La Chine devient ainsi le premier fournisseur de l'Afrique sub-saharienne<sup>155</sup>. Un autre atout dont dispose la Chine sur le continent africain, est une image positive, en effet; la Chine n'a pas d'histoire coloniale en Afrique, l'investissement chinois est plutôt bien perçu<sup>156</sup>. C'est la même chose pour l'Inde et le Brésil dont le montant des échanges commerciaux avec l'Afrique atteignait 7 milliards de dollars en 2008<sup>157</sup>. L'Afrique dispose ainsi de nombreux nouveaux partenaires et noue visiblement de nouvelles alliances.

Dans tous les cas, il semble impératif que le codéveloppement mette à présent en place un équilibre de contreparties entre les acteurs. En effet, il semblerait que seule la France bénéficie de l'approche gagnant-gagnant : elle dispose d'un moyen de réguler les flux migratoires avec le partenariat des pays africains, et elle attire les migrants qualifiés vers la France causant ainsi un *brain drain* dans les pays africains. Quel est l'avantage pour les pays africains? Certes, quelques chantiers d'infrastructures sont entrepris, et des projets d'investissements sont conduits, mais au vu de la présente étude, il semblerait que le véritable gagnant dans le concept de codéveloppement soit la France.

## V - Conclusion

Initialement introduit sur la scène politique française afin de répondre à la recherche d'alternative à l'aide publique au développement traditionnelle, le codéveloppement, a progressivement revêtu les défauts qui nuisaient à l'APD traditionnelle. On peut considérer que le concept de codéveloppement doit être décomposé en deux volets : tout d'abord, il désigne l'ensemble des actions positives des migrants envers leur pays d'origine, et dans un second volet le codéveloppement désigne les politiques liant développement et contrôle des flux migratoires. La problématique démontrée dans ce travail est que le deuxième volet a eu tendance à prendre le dessus sur le premier volet, transformant ainsi le codéveloppement en instrument de contrôle des migrations.

L'échec du codéveloppement est incontestable, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes datant de la fin des années 1970. Ce concept présentait pourtant un aspect prometteur, dans la mesure où il devait en principe permettre le développement des pays d'origine sans passer par l'ingérence politique ou économique traditionnelle de la part de la France. Ceci nous amène donc à nous interroger : existe-t-il une alternative possible à l'APD traditionnelle? Les pays africains

---

152 *Idem* à la p.31

153 *Idem*

154 African Economic Outlook 2009», OCDE, 13 juillet 2009, en ligne: <[http://www.oecd-ilibrary.org/development/african-economic-outlook-2009\\_aeo-2009-en](http://www.oecd-ilibrary.org/development/african-economic-outlook-2009_aeo-2009-en)>

155 Institut Montaigne, *Rapport Afrique-France: réinventer le co-développement*, op.cit.,p.31

156 *Idem*

157 *Idem* à la p.37

sont-ils voués à toujours accepter les conditions imposées par les anciennes puissances coloniales, telles que la France? Dans le cas du codéveloppement, ces conditions se manifestent à travers l'engagement des pays africains à participer dans la lutte contre l'émigration irrégulière, en échange de bénéficier de certaines mesures de développement.

La focalisation sur l'aspect de régulation des flux migratoires a également eu pour effet le fait que la communauté étrangère en France se distancie du codéveloppement. Le codéveloppement va revêtir une image négative, ce qui explique le changement de nom du concept. À partir de 2010, on ne parlera plus de « codéveloppement » mais plutôt de « développement solidaire »<sup>158</sup>. Ce changement de dénomination se fait également auprès du ministère avant sa suppression, il devient ainsi le « ministère de l'Immigration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire »<sup>159</sup>.

Certains auteurs mettent l'accent sur les actions de codéveloppement menées au niveau local, et non au niveau centralisé par l'Etat, et parlent alors de « coopération décentralisée »<sup>160</sup>. Cette coopération semble répondre de manière plus certaine aux objectifs du codéveloppement car l'accent est mis sur l'aspect de développement, plutôt que sur l'aspect contrôle des flux migratoires comme il l'est fait au niveau centralisé. Ainsi, une coopération se met en place entre des régions de France et des régions de pays africains. C'est le cas, entre la région Nord-Pas-de-Calais et la région Saint-Louis au Sénégal, en 1997<sup>161</sup>. Dans le cadre de cette coopération, des stations d'éoliennes et de pompage d'eau vont être implantées dans la région sénégalaise<sup>162</sup>. Un programme de développement économique rural à destination principale des femmes sera également mis en œuvre<sup>163</sup>.

Pour conclure, on peut affirmer que le concept de codéveloppement avait toutes les chances d'atteindre ses objectifs, en tant que réelle alternative à l'APD traditionnelle. Cependant, dans la pratique, il a été manipulé par les acteurs politiques pour dissimuler leurs objectifs de diminution des migrations. Peut-on vraiment parler d'alternative à l'APD? Ce qui est certain est que le postulat « gagnant-gagnant » du codéveloppement n'a pas su faire ses preuves.

Au vu de tous les éléments analysés dans ce travail, la définition du codéveloppement qui nous semble la plus pertinente est celle adoptée par l'Institut Montaigne, qui désigne le codéveloppement comme étant « les flux d'aide publique au développement destinés à fixer les populations des pays les moins avancés par la création d'emplois locaux et à encourager les

---

158 Lacroix Thomas, « Politiques de codéveloppement et le champ associatif immigré africain: un panorama européen », op.cit., p.9

159 *Idem*

160 *Idem* à la p.10

161 Lacroix Thomas, « Politiques de codéveloppement et le champ associatif immigré africain: un panorama européen », op.cit., p.10 et « Les coopérations- Région Nord-Pas de Calais », en ligne: <[https://www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_5336/les-cooperations](https://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5336/les-cooperations)>

162 « Les coopérations- Région Nord-Pas de Calais », en ligne: <[https://www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_5336/les-cooperations](https://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5336/les-cooperations)>

163 *Idem*

diasporas à prendre part au développement de leur pays d'origine<sup>164</sup> ». Cette définition est pertinente car elle couvre tous les aspects du concept de codéveloppement.

---

164 Institut Montaigne, *Rapport Afrique-France: réinventer le co-développement*, Juin 2010, 79pp., p.8, en ligne: [http://www.institutmontaigne.org/fr/publications/afrique-france-reinventer-le-co-developpement#publication\\_content](http://www.institutmontaigne.org/fr/publications/afrique-france-reinventer-le-co-developpement#publication_content)

## Bibliographie

### *Articles de périodiques scientifiques*

Courtin Christophe, «Le codéveloppement: un alibi pour des politiques migratoires restrictives», *Revue internationale et stratégique*, 2007/4 N°68, pp.43-47, en ligne: <[http://www.cairn.info/resume.php?ID\\_ARTICLE=RIS\\_068\\_0043](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RIS_068_0043)>

Audran Jérôme, «Gestion des flux migratoires: réflexions sur la politique française de codéveloppement», *Annuaire suisse de politique de développement*, 2008, Vol.27 N°27, 14pp., en ligne: <<http://aspd.revues.org/187>>

Lacroix Thomas, «Politiques de codéveloppement et le champ associatif immigré africain: un panorama africain», *Annuaire Africain de droit international*, 2008-16, 2010, 20pp., en ligne: <<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00820729>>

Panizzon Marion, «Migration and Trade: Prospects For Bilateralism in the Face of Skill-Selective Mobility Laws», *Melbourne Journal of International Law*, Vol.11, No.2, 2011, 46pp., en ligne: <[http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=1596816](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1596816)>

### *Publications officielles*

Conseil Européen, 2002. «Conclusions de la Présidence», Conseil Européen de Séville, 21 et 22 juin, 42pp., en ligne: <[http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressData/fr/ec/72640.pdf](http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/72640.pdf)>

Ministère de l'Intérieur, 2008. «Pacte européen sur l'immigration et l'asile», Ministère de l'Intérieur, 16 octobre, 15pp., en ligne: <<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Le-pacte-europeen-sur-l-immigration-et-l-asile>>

OCDE, 2009. «African Economic Outlook 2009», 13 juillet, en ligne: <[http://www.oecd-ilibrary.org/development/african-economic-outlook-2009\\_aeo-2009-en](http://www.oecd-ilibrary.org/development/african-economic-outlook-2009_aeo-2009-en)>

Institut Montaigne, 2010. *Rapport Afrique-France: réinventer le co-développement*, 79pp., en ligne: <[http://www.institutmontaigne.org/fr/publications/afrique-france-reinventer-le-co-developpement#publication\\_content](http://www.institutmontaigne.org/fr/publications/afrique-france-reinventer-le-co-developpement#publication_content)>

Ministère de l'intérieur, 2011. «Immigration, asile, accueil, et accompagnement des étrangers en France», en ligne: <<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/La-Direction-generale/Directions-et-services>>

Parti Socialiste, 2012. «Pour une nouvelle politique du codéveloppement avec l'Afrique subsaharienne», Congrès de Toulouse, 26-28 octobre, 7pp., en ligne: <<http://www.parti-socialiste.fr/congres/contribution/thematique/pour-une-nouvelle-politique-du-codeveloppement-avec-lafrique-subsaharienne>>

Banque Mondiale, 2013. «Réunions de printemps 2013 de la Banque Mondiale et du FMI – 4e table ronde avec les investisseurs privés – Partenariats public-privé en Afrique: transformer les opportunités en actions concrètes», en ligne: <<http://www.banquemondiale.org/fr/news/speech/2013/04/19/makhtar-diop-on-public-private-partnerships-in-africa>>

#### *Mémoire d'études*

Coderre-Proux Mylène, «Incidence des politiques migratoires de l'Union Européenne sur la gestion migratoire en Afrique de l'ouest: le cas de la politique étrangère espagnole au Sénégal», Mémoire de maîtrise en science politique, sous la direction de Issiaka Mandé, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2013, 180pp.,

#### *Articles de presse*

2007. «La Libye et l'Italie renouent leur coopération» , *Le Figaro*, 15 octobre, en ligne: <<http://www.lefigaro.fr/international/2006/11/25/01003-20061125ARTFIG90765-la-libye-et-l-italie-renouent-leur-cooperation.php>>

2008. «Rome va verser 5 milliards de dollars à la Libye», *Le Figaro*, 30 août, en ligne: <<http://www.lefigaro.fr/international/2008/08/30/01003-20080830ARTFIG00521-rome-va-verser-milliards-de-dollars-a-la-libye-.php>>

Vampouille, T, 2010. «L'Identité nationale, vie et mort d'un ministère contesté», *Le Figaro*, 16 Novembre, en ligne: <<http://www.lefigaro.fr/politique/2010/11/15/01002-20101115ARTFIG00751-l-identite-nationale-vie-et-mort-d-un-ministere-conteste.php>>

Tabet, M-C, 2012. «Aide au retour humanitaire, les raisons d'un arrêt», *Le JDD*, 9 décembre, en ligne: <<http://www.lejdd.fr/Societe/Actualite/Decryptage-Aide-au-retour-humanitaire-les-raisons-d-un-arret-580055>>

2013. «L'Algérie découvre un important gisement de pétrole», *Le Monde*, 27 octobre, en ligne: <[http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/10/27/l-algerie-decouvre-un-important-gisement-de-petrole\\_3503633\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/10/27/l-algerie-decouvre-un-important-gisement-de-petrole_3503633_3244.html)>

#### *Sites internet*

Naïr Sami, 1997. «Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires», Décembre, 41pp., en ligne: <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapportspublics/984000139/0000.pdf>>

«Codéveloppement: de la maîtrise des flux migratoires à l'enrichissement mutuel», *Fédération des associations Franco-Africaines de Développement*, 29 février 2004, 24pp., en ligne: <[http://www.pseau.org/outils/ouvrages/fafrad\\_liaison\\_franco\\_africaine\\_54.pdf](http://www.pseau.org/outils/ouvrages/fafrad_liaison_franco_africaine_54.pdf)>



«Immigration: vers une politique d'immigration choisie? Une tentative de régulation internationale: la conférence de Rabat des 10 et 11 juillet 2006», Vie publique, 27 juillet 2006, en ligne: <<http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/immigration-choisie/immigration-vers-politique-immigration-choisie.html>>

«Biographie Jean-Pierre Chevènement, parcours d'un homme d'Etat», 1er septembre 2006, en ligne: <[http://www.chevenement.fr/Jean-Pierre-Chevenement-parcours-d-un-homme-d-Etat\\_a3.html](http://www.chevenement.fr/Jean-Pierre-Chevenement-parcours-d-un-homme-d-Etat_a3.html)>

Godfrain Jacques et Cazenave Richard, 2007. «Rapport sur le codéveloppement», Janvier, 42pp., en ligne: <[http://www.richardcazenave.com/media/Rapport\\_codeveloppement.pdf](http://www.richardcazenave.com/media/Rapport_codeveloppement.pdf)>

«Qu'est-ce qu'un sans-papiers», Musée de l'Histoire et de l'Immigration, 2007, en ligne; <<http://www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/questions-contemporaines/les-mots-qu-est-ce-qu-un-sans-papiers>>

«Les accords relatifs à la gestion concertée des flux migratoires et au codéveloppement», La Cimade, 6 janvier 2009, 18pp., en ligne: <<http://www.lacimade.org/uploads/File/solidarites-internationales/Documents/accords%20bilateraux/DOC%20ANALYSE%20La%20Cimade%20-%20note%20accords%20gestion%20concert%C3%A9e%20-%20jan09.pdf>>

Lacroix Thomas, «Migration, Développement, Codéveloppement: quels acteurs pour quels discours?», Rapport de synthèse européen, *Institut Panos Paris*, 13 Mars 2009, 55p., en ligne: <<http://immigration.blogs.liberation.fr/files/rapportidem.pdf>>

Fassin Eric, «'Immigration subie': l'invention d'un problème», Cette France-là, 21 décembre 2009, en ligne: <<http://www.cettefrancela.net/actualites/article/immigration-subie-l-invention-d-un>>

«Que sont les partenariats public-privé?», Vie publique française, 23 août 2013, en ligne: <<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/administration/action/voies-moyens-action/que-sont-partenariats-public-privé.html>>

«Etrangers en France: carte de séjour 'compétences et talents'», Service Public Français, mis à jour le 1er janvier 2014, en ligne: <<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F16922.xhtml>>

«Migrations et Développement, Organisation de solidarité internationale», 2014, en ligne: <[http://www.migdev.org/?page\\_id=10](http://www.migdev.org/?page_id=10)>

«Migrations et Développement, Financements», 2014, en ligne: <[http://www.migdev.org/?page\\_id=853](http://www.migdev.org/?page_id=853)>

«Les coopérations- Région Nord-Pas de Calais», en ligne:  
<[https://www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_5336/les-cooperations](https://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5336/les-cooperations)>

Fromentin Vincent, «L'immigration en Europe au début du 21e siècle face à l'évolution du capitalisme, à l'essor de la mondialisation et à la crise économique», 12pp., en ligne:  
<[http://gree.univ-nancy2.fr/digitalAssets/50936\\_FROMENTIN.pdf](http://gree.univ-nancy2.fr/digitalAssets/50936_FROMENTIN.pdf)>

«Outil de travail pour le groupe 'Migration et Solidarité avec le pays d'origine», ACE Migration et Solidarité, 5pp., en ligne:  
<[http://www.clae.lu/pdf/mouvements\\_associatifs/a\\_citoyennete\\_egale/groupes\\_travail\\_forum2010/outil\\_travail\\_migration\\_solidarite.pdf](http://www.clae.lu/pdf/mouvements_associatifs/a_citoyennete_egale/groupes_travail_forum2010/outil_travail_migration_solidarite.pdf)>

**CIRDIS**

**Centre interdisciplinaire de recherche  
en développement international  
et société**

**UQAM**

**Centre interdisciplinaire de recherche  
en développement international et société**  
Université du Québec à Montréal (UQAM)  
Département de science politique

Case postale 8888, succursale Centre-ville  
Montréal, Québec, Canada, H3C 3P8

[www.cirdis.uqam.ca](http://www.cirdis.uqam.ca)  
[cirdis@uqam.ca](mailto:cirdis@uqam.ca)

**Collection Recherche – no 2014-06**